



Durée du préavis pour un technicien bac+2

Par **jybryt**, le **30/08/2013** à **00:06**

Bonjour,

L'entreprise dans laquelle je travaille proposait un poste de technicien dans un autre service que le mien . J'ai passé les entretiens avec succès , ils hésitaient entre un homme et moi. Ce dernier est parti en formation fongecif et j'étais assurée d'obtenir le poste (poste qui devait évoluer au bout de cinq ans , avec formation , à un poste d'ingénieur) .

Or mon responsable actuel a mis son veto en disant qu'il ne me lâcherait pas avant au moins six voire huit mois!!!

Imaginez la suite , les hauts dirigeants du groupe ont repris l'affaire en main et exigé l'embauche d'un ingénieur en externe.

Mais avec le recul , il me semble qu'un technicien n'est tenu qu'à 2 mois de préavis ! 6 mois c'est pour les ingénieurs (peut-être que je me trompe) !

Je reprends lundi suite à un burnout :arrêt de 1 mois et demi, beaucoup me disent que ce n'est pas suffisant mais mon responsable m'a appelé et m'a bien fait comprendre qu'un arrêt trop long fait tomber dans l'oubli.....(tentative d'intimidation ou pas.....)

Merci de me renseigner à ce sujet , car je souhaite avoir tous les arguments de mon côté pour expliquer ce burnout et ne pas me laisser enguirlander.

D'avance merci.

Par **janus2fr**, le **30/08/2013** à **08:40**

Bonjour,

Vous parlez de préavis, mais si je comprends bien, vous souhaitez une mutation interne, donc le préavis n'a rien à voir.

Vous auriez eu un préavis à effectuer si vous aviez démissionné de votre poste actuel, mais je ne pense pas que ce soit le cas.

Si vous avez demandé une mutation interne, là, c'est l'employeur qui décide.

Par **P.M.**, le **30/08/2013** à **09:51**

Bonjour,

Par ailleurs, le préavis à respecter se trouve à la Convention Collective applicable...

Par **jybryt**, le **30/08/2013** à **10:53**

Bonjour ,

oui j'ai conscience que le préavis ne concerne que les salariés qui quittent l'entreprise , depuis le rachat par le groupe de notre société , certains services sont considérées comme des entités individuelles qui deviennent nos clients ou nos fournisseurs , ce qui est le cas du service pour lequel je postulais.

Ne puis-je tout de même pas dire qu'ils m'ont retenue dans mon service pour 6 mois alors que si j'avais trouvé du travail ailleurs ils auraient bien été obligés de me laisser partir au bout de deux mois? c'est plutôt en ce sens que je voulais argumenter

D'autant plus qu'on m'a déjà joué le tour pour le poste que j'occupe actuellement , j'ai dû jouer des pieds et des mains pour qu'on me laisse partir de mon ancien service (je suis allée voir les directeurs (PDG et directeur technique)

Pour moi ça s'appelle : "freiner l'évolution de carrière" car on vous répète que vous bossez bien et qu'on ne veut pas vous laisser partir mais derrière les traitements et salaires ne bougent jamais.

J'ai besoin de conseils , car étant en burnout , j'avoue ne plus savoir où j'en suis et j'ai peur de m'enfoncer aux yeux de mon responsable lors des entretiens avec lui et l'infirmière de l'entreprise . Je me demande même si je suis prête mais quand on vous met la pression au téléphone au bout de 15 jours d'arrêt on arrive à se sentir coupable de ne pas aller bien.....

en tout cas merci pour vos réponses

cdlt

Par **jybryt**, le **30/08/2013** à **10:55**

Bonjour ,

oui j'ai conscience que le préavis ne concerne que les salariés qui quittent l'entreprise , depuis le rachat par le groupe de notre société , certains services sont considérées comme des entités individuelles qui deviennent nos clients ou nos fournisseurs , ce qui est le cas du service pour lequel je postulais.

Ne puis-je tout de même pas dire qu'ils m'ont retenue dans mon service pour 6 mois alors que si j'avais trouvé du travail ailleurs ils auraient bien été obligés de me laisser partir au bout de deux mois? c'est plutôt en ce sens que je voulais argumenter

D'autant plus qu'on m'a déjà joué le tour pour le poste que j'occupe actuellement , j'ai dû jouer des pieds et des mains pour qu'on me laisse partir de mon ancien service (je suis allée voir les directeurs (PDG et directeur technique)

Pour moi ça s'appelle : "freiner l'évolution de carrière" car on vous répète que vous bossez bien et qu'on ne veut pas vous laisser partir mais derrière les traitements et salaires ne bougent jamais.

J'ai besoin de conseils , car étant en burnout , j'avoue ne plus savoir où j'en suis et j'ai peur de m'enfoncer aux yeux de mon responsable lors des entretiens avec lui et l'infirmière de l'entreprise . Je me demande même si je suis prête mais quand on vous met la pression au téléphone au bout de 15 jours d'arrêt on arrive à se sentir coupable de ne pas aller bien.....

en tout cas merci pour vos réponses

cdlt

Par **janus2fr**, le **30/08/2013** à **12:07**

[citation]Ne puis-je tout de même pas dire qu'ils m'ont retenue dans mon service pour 6 mois alors que si j'avais trouvé du travail ailleurs ils auraient bien été obligés de me laisser partir au bout de deux mois?[/citation]

Les mutations dans l'entreprise (ou le groupe) sont décidées par l'employeur, difficile de lui imposer quelque chose à ce niveau.

En revanche, en cas de démission, il est évident que l'employeur ne peut pas vous retenir plus de temps que le préavis.